

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENDÔME

(Extrait de l'arrêté communautaire en date du 27/07/2021)

Le Vice-Président délégué à l'aménagement de l'espace communautaire de la communauté d'agglomération Territoires vendômois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Vendôme :

« Cette procédure doit permettre la modification des dispositions du règlement littéral de la zone U2b comprenant la ZAC du quartier des Aigremonts, la correction d'une erreur matérielle dans le règlement littéral, la mise à jour de l'annexe sur les monuments classés et inscrits, ainsi que la mise à jour de corrections mineures. »

Elle se déroulera à la **mairie de Vendôme du lundi 6 septembre à 8h30 au mercredi 6 octobre 2021 à 18h00** aux jours et horaires suivants :

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h30 à 17h30, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h30.

Sont exceptés les dimanches ainsi que les jours fériés.

Monsieur Yves CORBEL, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif, sera à la disposition du public, à la mairie de Vendôme :

- le **lundi 6 septembre de 8 h 30 à 12 h 00** ;
- le **mardi 21 septembre de 8 h 30 à 12 h 00** ;
- le **mercredi 6 octobre de 14 h 00 à 18 h 00**.

Ces permanences auront lieu à la mairie de Vendôme. La clôture de l'enquête publique aura lieu **le mercredi 6 octobre à 18 h 00**.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront mises à la disposition du public à la mairie de Vendôme ainsi que sur le site internet de la ville de Vendôme et de la communauté d'agglomération Territoires vendômois.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé à la mairie de Vendôme.

Elles pourront être également adressées par écrit en mentionnant en objet « enquête publique relative à la modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Vendôme » :

Par courrier :

Monsieur Yves CORBEL, Commissaire enquêteur
Communauté d'agglomération Territoires vendômois
Direction du développement urbain
BP 20107
41106 VENDOME Cedex

Par courriel : courrier@catv41.fr

Il pourra être pris connaissance, à la communauté d'agglomération Territoires vendômois, et sur le site internet communautaire du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. Sur demande écrite adressée à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération, une copie de ces conclusions pourra être communiquée.

Toutes autres demandes d'informations sur la modification n°2 pourront être adressées à la direction du développement urbain et de l'aménagement de l'espace au 02 54 89 43 21.